



***Appel d'Offres pour le choix d'un prestataire d'assurances
médicales au bénéfice de CIP/ICAP en RDC***

CAHIER DES CHARGES

Le présent cahier des charges définit le périmètre de la prestation attendue, en vue d'obtenir une offre de prix, au regard de services d'un prestataire d'assurance médicale.

1. SOUSCRIPTEUR

Center for International Programs (CIP/ICAP) est une grande organisation de santé mondiale qui améliore la santé des populations dans le monde depuis plus de 15 ans. L'ICAP est basé au sein de l'université de Columbia à New York, où il fait partie de la Mailman School of Public Health. Actuellement, nous mettons en œuvre des programmes et des projets dans plus de 30 pays. Nous travaillons de concert avec les ministères de la Santé et les partenaires locaux afin de concevoir et de mettre en œuvre des initiatives de santé publique, axées sur la collaboration et l'efficacité, visant à lutter contre certains des problèmes de santé les plus graves. Notre approche consiste à effectuer des recherches pertinentes, fournir une assistance technique adaptée pour soutenir la prestation de services, offrir une formation et des programmes pédagogiques efficaces et assurer une surveillance rigoureuse pour mesurer et évaluer l'impact des interventions de santé publique

En RDC, présente depuis 2011 avec actuellement trois provinces d'intervention : Kinshasa, Haut – Katanga et Lualaba.

Mission : L'ICAP transforme la santé des populations grâce à l'innovation, la recherche et la collaboration mondiale

Vision : Des populations en bonne santé, des communautés autonomes, des sociétés prospères

2. RESPONSABLE DE L'APPEL D'OFFRES

Mr Anderson KABEYA WA KABEYA, le Responsable des Ressources Humaines et de l'Administration

3. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL D'OFFRES

Le Code du Travail Congolais pose le principe de la prise en charge totale des soins médicaux par l'employeur, au bénéfice de tout son personnel, en ce compris tous les dépendants. CIP/ICAP dans le souci d'optimiser la gestion des soins médicaux de son staff, se propose de recruter un prestataire d'Assurance Médicale en vue d'octroyer à son personnel une bonne couverture médicale sur toute l'étendue de la République Démocratique du Congo.

Objectif : Sélectionner un Prestataire d'Assurance Médicale en vue d'octroyer une bonne couverture médicale sur toute l'étendue de la République, à tout son personnel par le biais de ce dit Prestataire d'Assurance Médicale.

4. ALLOTISSEMENT

4.1. TRANCHES

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

4.2. LOTS

Le présent marché est divisé en deux lots, *un lot correspondant à une police d'assurance* lots qui seront attribués à un même prestataire :

Lot n° 1 : Soins Médicaux

Lot n° 2 : Frais funéraires

Les données nécessaires au calcul prévisionnel des primes seront communiquées sur demande.

Les lots seront attribués après analyse et classement à un prestataire unique ou à un groupement conjoint. Si groupement, il devra être constitué d'un intermédiaire (agent général ou courtier) et d'une compagnie d'assurance choisie par le groupement.

Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat. De même, un assureur ne peut pas se faire représenter par plusieurs intermédiaires.

5. DUREE DU MARCHE

Le présent marché sera conclu pour une durée d'une (1) année, renouvelable par la signature d'un Avenant.

Le marché est conclu pour une durée de 1 an, à compter du 1^{er} Octobre 2024 à 0h00 et cessera le 30 septembre 2025 à minuit (24h00). Son échéance est fixée au 1^{er} Octobre de chaque année.

A la fin de chaque année, le contrat pourra être reconduit, pour une autre période annuelle après évaluation conjointe des parties prenantes.

Modalités d'évaluation : Dans chaque exercice ou année, il est prévue deux évaluations semestrielles. A l'issue de ces évaluations, chaque partie peut décider de poursuivre ou de résilier le contrat en fonction du degré de satisfaction des parties prenantes.

Il peut cependant être mis fin au marché, par l'une ou l'autre partie, par lettre recommandée avec accusé de réception chaque année à la date anniversaire de la prise d'effet du marché (soit le 01 Octobre de chaque année), sous réserve de respecter un préavis de deux mois.

6. INDEXATION DU PRIX

Les prix qui seront définis seront indexés chaque année au 1er Octobre, par application de la formule ci-après :

$$Px = P0 \times \frac{Sx}{S0}$$

P0 : montant du prix à la date du marché,
S0 : indice* connu à la date de signature du contrat,
Px : montant révisé du prix pour
l'année X, Sx : indice* du mois
d'Octobre de l'année X,

7. PRESENTATION DES OFFRES

7.1. DOCUMENTS A PRODUIRE

Le dossier à remettre par les candidats comprendra les pièces suivantes :

A/ Justificatifs des candidatures :

- Une attestation de régularité fiscale datant de moins de 6 mois ;
- Une copie d'Agrément octroyant l'autorisation sur les opérations ou branches concernées par CIP/ICAP ;
- Attestation d'Identité Bancaire de moins de 6 mois (RIB),

Si le candidat est un intermédiaire au sens du code des assurances :

- le mandat l'habilitant à engager la compagnie qu'il représente

Dans le cas d'une offre présentée par un intermédiaire d'assurance, les documents de candidatures devront être complétés, signés et fournis par chaque acteur concerné (intermédiaire mais aussi par la compagnie d'assurance).

B/ Justificatifs des offres :

- le présent cahier des charges daté et signé ;
- les conditions générales et conventions spéciales de la compagnie (le candidat devra indiquer le numéro des conditions générales à la première page des conditions particulières ou dans l'annexe observation), datées et signées.

C/ Références :

Au moins trois références de sociétés comparables à l'Organisation.

D/ Réseau des structures de soins partenaires

7.2. RESERVES EVENTUELLES

Les réserves éventuelles doivent faire l'objet, dans les annexes de l'acte d'engagement, d'une énumération précise et exhaustive. Elles doivent en outre être numérotées et explicitées avec précision.

Cependant, toute réserve qui aurait pour conséquence de réduire sensiblement les garanties, ou les capitaux exigés, ou d'exclure implicitement ou formellement l'assurance d'un risque majeur, sera considérée comme une réserve majeure rendant l'offre irrégulière.

Enfin toute offre qui refuserait, pour le marché concerné, le cahier des charges dans son intégralité pour l'annuler et le remplacer par les seules conditions de la compagnie d'assurance, sera jugée également irrégulière et éliminée d'office.

8. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

L'offre sera transmise sous pli cacheté contenant la totalité des pièces définies à l'article 6 du présent Appel d'Offres. Cette enveloppe portera les mentions suivantes :

Offre pour la «*Prestation de services d'assurances*»

La candidature devra être adressée par pli recommandé avec accusé de réception à l'adresse ci-dessous ou remise contre récépissé, pendant les heures d'ouverture de l'Organisation du lundi au vendredi.

- De lundi à jeudi : 8H00 à 17H
- Le vendredi : 08H00 à 14H

Bureau de Kinshasa : 14 de l'Avenue Sergent Moke, Quartier Basoko dans commune de Ngaliema à Kinshasa. Cfr : Ancienne Concession Safricas.

Bureau de Lubumbashi : 06 de l'Avenue Tshinyama, Quartier Golf – Kabulameshi dans la commune Annexe à Lubumbashi. Cfr : Kabulameshi (Arrêt ku mayi en face de la station la Bohème).

En ligne : ak4955@cumc.columbia.edu

Date limite de dépôt des candidatures :

La date limite de soumission des candidatures est fixée au **31 mai 2024 à minuit**.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date fixée ci-dessus, ainsi que ceux remis sous l'enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

9. CRITERES D'APPRECIATION DES CANDIDATURES

- Les services et prestations proposées *pondéré à 40%*
- La cohérence entre les prestations et le coût *pondéré à 40%,*
- La qualité des retours clients/ références et réseaux *pondéré à 20%.*

Le souscripteur éliminera les candidatures non conformes à l'objet du marché. Il choisira librement l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères pondérés.

Une audition des candidats dont l'offre sera jugée correspondre aux désirs de l'Organisation pourrait avoir lieu.

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

10. OBLIGATIONS DES SOUMISSIONNAIRES RETENUS

Dans les délais prévus à cet effet, tous les soumissionnaires seront avisés de la suite donnée par l'Organisation à leurs propositions (acceptation ou rejet).

L'Assureur retenu devra produire :

- une note de couverture détaillée, faisant référence aux garanties prévues au cahier des charges et justifiant de la coassurance à 100% ;
- le contrat définitif, en deux exemplaires conformes au cahier des charges et à l'acte d'engagement de l'assureur au plus tard 1 mois après la prise d'effet des garanties.

En outre, l'assureur renonce à suspendre ses garanties ou à résilier son contrat si le retard de paiement des primes est dû à la seule exécution des formalités administratives de paiement.

11. CONFIDENTIALITE

Le soumissionnaire est tenu au secret professionnel. Il s'engage en particulier à n'utiliser les documents et informations divulgués par l'Organisation que dans le cadre du présent Appel d'offres.

NB : Les Assureurs Internationaux ne sont acceptés que dans la mesure où ils ont des succursales ou représentations en RDC.

Fait à Kinshasa, le 01 mai 2024

Pour CIP/ICAP en RDC
Dr Stephania KOBLOVI
Directrice Pays

DocuSigned by:
Stephania Koblovi
65EF294584E74B3



ICAP DRC Office
14, Avenue Sergent Moke,
Q/Basoko, C/Ngaliema,
Kinshasa

e: ak4955@icap.columbia.edu
p: +243 820601884